

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le deuxième jour du mois d'octobre en l'an deux mille dix-huit, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Gesa Wehmeyer-Laplante  
Jean-Pierre Ducruc  
Michel Routhier  
Guy Boucher  
Carmen Demers

Absent : Jean Lecours

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 3 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 04 septembre 2018
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Engagement de Mme Carole Goulet, secrétaire temporaire
  - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
  - Offre d'achat pour le lot 3 591 997

Règlement n° 586-2018 modifiant les annexes D, I, K et P du règlement n° 568-2017 (RHSPPP)

  - Adoption

Règlements d'emprunts numéros 386-2007 et 406-2008

  - Soumissions pour l'émission de billets
  - Concordance et courte échéance
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Soumission(s) – Plan d'entretien de trois ans pour la surfaceuse
  - Abolition du poste de préposé de maintenance, entretien des réseaux et des équipements de glace
  - Création d'un nouveau poste de préposé(e) maintenance aréna et loisirs
  - Poste de préposé(e) maintenance aréna et loisirs – Attribution à M. Guy Laroche

Modification et conversion du système de réfrigération du gaz R-22 au gaz R-513A

  - Décompte progressif n° 5 (Le Groupe Drumco Construction inc.)
- 5) Voirie
  - Réfection rue Laflamme
    - Honoraires professionnels n° 11 (Pluritec ltée)
    - Honoraires professionnels n° 12 (Pluritec ltée)
  - Réfection rue Hamel
    - Honoraires professionnels n° 1 (Groupe Conseil CHG s.e.n.c.)
  - Réfection rang Saint-Eustache
    - Honoraires professionnels n° 2 (GHD Consultants ltée)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018

Rue Auger

- Décompte progressif n° 1 (Laval Construction inc.)

Fauchage des abords des voies de circulation

- Contrat de gré à gré

### 6) Hygiène du milieu

Plan de gestion des débordements des eaux usées

- Honoraires professionnels n° 1 (WSP Canada inc.)

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)

- Demande de contribution gouvernementale

### 7) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2018
- Proposition de modifications au Règlement de zonage n° 389-2007 (Normes d'implantation particulières concernant un foyer extérieur et bâtiments complémentaires en cour avant)

Dérogation mineure

- Dossier La Cité des étoiles inc., lots 3 592 256, 3 592 257 et 3 592 277

Service de soutien en urbanisme – Groupe DDM

- Modification à l'entente de service

Projet de règlement n° 587-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (bâtiments complémentaires en cour avant)

- Adoption

Projet de règlement n° 588-2018 aux fins de modifier le Règlement relatif au plan d'urbanisme n° 387-2007 (agrandissement de la zone M-2 à même la zone RA-6)

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement n° 589-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (modifications zones 13-CH, 17-H, 21-H, 14-I, 02REC et 21-H ainsi que l'aire de stationnement à la zone 13-CH)

- Adoption

Projet de règlement n° 590-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (définition de rue privée)

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement n° 591-2018 aux fins de modifier le Règlement de lotissement n° 390-2007 (ajout de l'article 3.2 rue privée)

- Adoption
- Avis de motion

Projet de règlement n° 592-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (foyer extérieur)

- Adoption

### 8) Varia

Archives

- Destruction annuelle

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018**

250-2018 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

251-2018 **PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2018**

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 04 septembre 2018 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

252-2018 **COMPTES À PAYER**

IL est proposé par Gesa Wehmeyer, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**MUNICIPALITÉ**

**SALAIRES DE SEPTEMBRE 2018**

SALAIRES BRUT DU 26 AOÛT AU 29 SEPTEMBRE 2018	ADMINISTRATION (DIR., LOISIRS & TRAVAUX PUBLICS)	15 715.76
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB., CONCIERGERIE, LOISIRS, T/JEUX, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	21 065.62
	AVANTAGES SOCIAUX	5 490.73
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>42 272.11</b>

**INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE SEPTEMBRE 2018**

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	140 134.88
	<b>TOTAL</b>	<b>182 406.99</b>

**COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE – RATIFICATION**

<b>9292-4547 QUE INC.</b>		<b>1 177.34</b>	
551360000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	1 177.34	REMB. DÉPÔT ET RETENUES DE GARANTIE (FAUCHAGE)
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>181.12</b>	
551388000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	181.12	REMISE AOÛT 2018
<b>DICOM EXPRESS</b>		<b>38.88</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	38.88	FRAIS DE TRANSPORT
<b>FLEETCOR CANADA MASTERCARD</b>		<b>1 399.22</b>	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	44.65	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	53.95	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	54.76	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	68.00	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	45.95	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-0.79	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	50.92	ESSENCE INCENDIE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	124.75	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	64.50	DIESEL KUBOTA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	37.00	ESSENCE DÉBROUSSAILLEUR
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	64.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	115.50	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	123.76	ESSENCE SILVERADO
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	109.50	ESSENCE SAVANA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	25.00	ESSENCE 4 ROUES
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	70.00	ESSENCE DÉBROUSSAILLEUR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	124.30	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	111.00	ESSENCE SILVERADO
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	59.45	DIESEL KUBOTA
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-9.43	ESCOMPTE ULTRAMAR
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	62.45	DIESEL KUBOTA
<b>FLEURS DE LAURIER</b>		<b>-82.78</b>	
216000310	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUTRES	-82.78	CRÉDIT FACTURE 43294
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>2 846.44</b>	
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 250.22	SERVICE AOÛT 2018
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 317.62	SERVICE AOÛT 2018
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	152.16	SERVICE AOÛT 2018
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	21.08	SERVICE JUILLET ET AOÛT 2018
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	105.36	SERVICE JUILLET ET AOÛT 2018

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018

<b>LES ENTREPRISES D. AUBIN &amp; FILS</b>		<b>2 338.07</b>	
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	103.92	PELOUSES 2018 4/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	169.24	PELOUSES 2018 4/5
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	59.38	PELOUSES 2018 4/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	463.16	PELOUSES 2018 4/5
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	51.96	PELOUSES 2018 4/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	547.77	PELOUSES 2018 4/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	83.12	PELOUSES 2018 4/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	400.81	PELOUSES 2018 4/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	38.60	PELOUSES 2018 4/5
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	31.17	PELOUSES 2018 4/5
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	65.32	PELOUSES 2018 4/5
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	227.12	PELOUSES 2018 4/5
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	22.27	PELOUSES 2018 4/5
270151522	ENT. AUTRES PARCS/DÉTENTE ETC	74.23	PELOUSES 2018 4/5
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>25 868.01</b>	
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIRE	8 877.84	QUOTE-PART 2018 9/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 962.17	QUOTE-PART 2018 9/12
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPTIQUE	7 687.50	QUOTE-PART 2018 3/4
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	3 340.50	QUOTE-PART 2018 3/4
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>10 284.30</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	815.79	REMISE AOÛT 2018
5513825000	RQAP A PAYER	554.20	REMISE AOÛT 2018
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	987.61	REMISE AOÛT 2018
5513850000	R.R.Q. A PAYER	3 631.38	REMISE AOÛT 2018
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	140.00	REMISE AOÛT 2018
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	4 155.32	REMISE AOÛT 2018
<b>POSTES CANADA</b>		<b>168.01</b>	
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	10.01	AVIS NO 261
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	158.00	AVIS NO 261
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>8.94</b>	
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	8.94	DOUBLE DE CLÉ
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>4 786.67</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 286.45	REMISE AOÛT 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	140.00	REMISE AOÛT 2018
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 360.22	REMISE AOÛT 2018
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>201.10</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE OCTOBRE 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	41.38	SERVICE OCTOBRE 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36	SERVICE OCTOBRE 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	76.98	SERVICE OCTOBRE 2018
<b>TOTAL :</b>		<b>49 215.32</b>	

## COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2018

<b>ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.</b>		<b>5 309.09</b>	
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	5 309.09	CHANGER VANNE DE CONTRÔLE POMPE DE DISTRIBUTION #1
<b>ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE</b>		<b>855.41</b>	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	855.41	ENTRETIEN ASCENSEUR OCTOBRE À DÉCEMBRE 2018
<b>AUDIO CINÉ FILMS INC.</b>		<b>2 123.59</b>	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	48.29	TRANSPORT FILM (PIERRE LAPIN)
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	2 075.30	LICENCE DE DIVERTISSEMENT DU 2018-09-01 AU 2019-08-31
<b>BETON LAURIER INC.</b>		<b>379.42</b>	
2304003721	RECONST.VOIRIE GEN. S./URBAIN	379.42	REBUTS DE BORDURE DE BÉTON
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>902.81</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	208.98	PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	137.86	PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	45.97	DATEUR
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	510.00	PAPETERIE
<b>CAMIONS CARL THIBAUT INC.</b>		<b>131.97</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	-112.16	CRÉDIT BARRE DE LUMIÈRE
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	244.13	BARRE DE LUMIÈRE POUR CAMION NO 711
<b>CENTRE CULTUREL &amp; SPORTIF</b>		<b>100 000.00</b>	
270130959	PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	100 000.00	PARTICIPATION FINANCIÈRE 2018
<b>CHRISTIANE COUTURE</b>		<b>250.00</b>	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	250.00	CADEAU DÉPART RETRAITE
<b>CLD DE LA MRC DE LOTBINIERE</b>		<b>120.00</b>	
211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	120.00	SOUPER GENS D'AFFAIRES (JEAN-PIERRE DUCRUC)
<b>COMPASS MINERALS CANADA CORP.</b>		<b>6 023.04</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	6 023.04	SEL POUR ADOUCISSEUR
<b>DEL DEGAN, MASSÉ &amp; ASSOCIÉS INC.</b>		<b>5 987.90</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	5 987.90	SERVICE D'URBANISME DU 22 JUILLET AU 18 AOÛT 2018
<b>EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.</b>		<b>879.42</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	150.03	BARRAGE CASTOR 2E RANG
2304003721	RECONST.VOIRIE GEN. S./URBAIN	592.63	TRAVAUX TROTTOIR (RUE AUGER)
2304003721	RECONST.VOIRIE GEN. S./URBAIN	136.76	TRAVAUX TROTTOIR (RUE AUGER)
<b>FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.</b>		<b>114.98</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	114.98	DÉBROUSSAILLAGE TERRAIN (RUE DU BATEAU)
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>28.00</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	28.00	AVIS DE MUTATION

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018

<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>16 332.71</b>	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	9 993.54	SERVICE AOÛT 2018
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 830.34	SERVICE AOÛT 2018
270150446	VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	286.01	SERVICE AOÛT 2018
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	222.82	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE ÉCOLE PAMPHILE-LE MAY (PAYÉ PAR LE CONTRIBUABLE)
<b>GRUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>162.23</b>	
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	162.23	REMPLACER LUMINAIRE (1) ET NACELLE
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>2 419.45</b>	
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	744.35	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2018
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 675.10	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2018
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>64.39</b>	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	64.39	AFFICHES C/FAMILLE
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>		<b>1 463.21</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 463.21	POLICE NO 48842 SEPTEMBRE 2018
<b>JACQUES LEMAY</b>		<b>58.50</b>	
223100310	DEPLACEMENT - PR/REPOUNDANTS	58.50	FRAIS DE DÉPLACEMENT SEPTEMBRE 2018
<b>JEAN-LUC FIOLA</b>		<b>57.60</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	57.60	TRAPPAGE CASTORS (2E RANG)
<b>JOSIANNE TARDIF</b>		<b>139.98</b>	
270150447	ENTENTE & ACT. SPEC. - T/JEUX	139.98	RENFOULEMENT PETITE CAISSE
<b>LABORATOIRES ENVIRONEX</b>		<b>676.11</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	527.10	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	149.01	ANALYSE DES EAUX USÉES
<b>LES ENSEIGNES PALA</b>		<b>5 530.30</b>	
2304090721	IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	3 276.79	FABRIQUER PANNEAU EN ALUMINIUM POUR HALTE VR
2304090721	IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	1 943.08	FABRIQUER PANNEAU EN ALUMINIUM POUR HISTORIQUE DE L'ÉGLISE RÉPARATION DE LA CROIX LUMINEUSE
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	310.43	
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>2 013.21</b>	
2304003721	RECONST.VOIRIE GEN. S./URBAIN	1 231.38	TRAVAUX TROTTOIR (RUE AUGER)
2308052721	PARC OU AIRE GÉRARD-CHABOT	413.91	TRAVAUX FONTAINE À BOIRE (PARC GÉRARD-CHABOT)
2308050725	MACH. OUTILL. EQUIP. LOISIRS	367.92	TRAVAUX FONTAINE À BOIRE (PARC JEAN-GUY FOURNIER)
<b>LES ENTRETIENS LOTBIVERT ENR.</b>		<b>4 426.54</b>	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	1 264.73	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	3 161.81	INSTALLATION D'UNE HAIE ET DE DEUX ARBRES
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>1 149.95</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	369.27	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	299.81	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	18.85	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	97.34	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	102.69	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	164.54	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	13.60	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	26.20	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	28.30	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	29.35	ACHATS VOLUMES
<b>M.R.C. DE LOTBINIÈRE</b>		<b>1 000.00</b>	
270259459	SERV.PROF.RECHERCHE PATRIMOINE	1 000.00	PATRIMOINE MARITIME EN LOTBINIÈRE (PROJET SUIVEZ L'ÉTOILE) 1/3
<b>MELIOR MEDIA INC.</b>		<b>277.09</b>	
213000341	PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES	277.09	RÔLE ÉVALUATION FONCIÈRE
<b>MEUNERIE GERARD SOUCY INC.</b>		<b>88.00</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	88.00	REPRISE DE SEMENCE TERRAIN PARC JEAN-GUY-FOURNIER
<b>OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE</b>		<b>8 721.75</b>	
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	3 924.75	QUOTE-PART DÉFICIT 2018 4/4
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	1 548.00	QUOTE-PART DÉFICIT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018 3/3
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	167.00	QUOTE-PART DÉFICIT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018 2/2
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	2 992.00	QUOTE-PART DÉFICIT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018 1/1
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	90.00	QUOTE-PART DÉFICIT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018 1/1
<b>ORDINATEUR MERCIER 2001 INC.</b>		<b>172.46</b>	
211000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE ÉLUS	172.46	ENTRETIEN PORTABLE ÉLU (JACQUES GAUTHIER)
<b>PAGES JAUNES</b>		<b>130.72</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	130.72	SERVICE SEPTEMBRE 2018
<b>PG SOLUTIONS INC.</b>		<b>12 136.46</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	188.27	SAUVEGARDE ET LICENCE INFORMATIQUE
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	10 191.38	SERVEUR ET LICENCES ANTI-VIRUS (6)
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	868.62	DISQUES DE SAUVEGARDE (2) ET MONITEUR
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	888.19	INSTALLATION DU SERVEUR
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>4.59</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	4.59	CARTE POUR RETRAITE
<b>PRODUITS CHIMIQUES CCC L'TEE</b>		<b>257.26</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	395.23	MAGNAFLOC & LIVRAISON
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	-137.97	CRÉDIT LIVRAISON
<b>PUROLATOR INC.</b>		<b>5.28</b>	
223100322	FRET ET MESSAGERIE - PR/REPOUND	5.28	FRAIS DE TRANSPORT
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>167.74</b>	
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	28.50	RÉPARER MEULEUSE ÉLECTRIQUE
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	-81.54	CRÉDIT - ROULETTE CAOUTCHOU (9)
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	57.78	PINCEAU & PRÉSERVATIF BOIS
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	14.67	CORDE NYLON & SCELLANT VIS À PLANCHER
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	39.64	RÉPARATION PUISARD TRAVAUX TROTTOIR (RUE AUGER)
2304003721	RECONST.VOIRIE GEN. S./URBAIN	18.94	PIÈCES POUR FONTAINE À BOIRE (PARC GÉRARD-CHABOT)
2308052721	PARC OU AIRE GÉRARD-CHABOT	21.70	ÉCROU & BOULON CIMENT COLLE ABS
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	39.04	PIÈCES POUR FONTAINE À BOIRE (PARC JEAN-GUY FOURNIER)
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	2.62	
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	6.12	PIÈCES POUR FONTAINE À BOIRE (PARC JEAN-GUY FOURNIER)
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	20.27	PIÈCES POUR FONTAINE À BOIRE (PARC JEAN-GUY FOURNIER)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018

<b>RESTO-BAR LE CUBE</b>		<b>32.20</b>	
222000310	DEPLACEMENT & REPRE. - INCENDIE	32.20	FRAIS POUR TESTS DE BOYAUX
<b>SANI-JOHN INC.</b>		<b>586.34</b>	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	293.17	LOCATION TOILETTE( PARC DÉTENTE)
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	293.17	LOCATION TOILETTE (RUE DU BATEAU)
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>12.98</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	12.98	CRÈME À CAFÉ ET CAFÉ
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>728.36</b>	
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	63.64	SERVICE SEPTEMBRE 2018
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.37	SERVICE SEPTEMBRE 2018
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.37	SERVICE SEPTEMBRE 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	73.90	SERVICE SEPTEMBRE 2018
261000331	TELEPHONE-URBANISME	85.08	SERVICE SEPTEMBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	216.22	SERVICE SEPTEMBRE 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	162.78	SERVICE SEPTEMBRE 2018
<b>TELUS MOBILITE</b>		<b>264.90</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	6.39	SERVICE SEPTEMBRE 2018
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	23.88	SERVICE SEPTEMBRE 2018
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	58.02	SERVICE SEPTEMBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	59.49	SERVICE SEPTEMBRE 2018
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	23.00	SERVICE SEPTEMBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.53	SERVICE SEPTEMBRE 2018
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	23.53	SERVICE SEPTEMBRE 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.53	SERVICE SEPTEMBRE 2018
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.53	SERVICE SEPTEMBRE 2018
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>538.04</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	538.04	PHOTOCOPIES DU 11-08-2018 AU 10-09-2018
<b>TOTAL :</b>		<b>182 723.98</b>	

### CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 10-2018

253-2018

#### ENGAGEMENT DE MME CAROLE GOULET, SECRÉTAIRE TEMPORAIRE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'engager Mme Carole Goulet de Lévis à titre de secrétaire temporaire pour la municipalité de Sainte-Croix en remplacement d'un congé de maternité.

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi.

Période d'emploi : du 17 septembre 2018 jusqu'au retour du congé prévu d'un an ou dès le retour de l'employée.

Rémunération : échelon 1 selon la convention collective en vigueur.

254-2018

#### PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du Guide sur le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable, volet 1 « Soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité »;

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité désigne Madame France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à son projet;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable, volet 1.

255-2018

#### OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 3 591 997

**ATTENDU** l'offre d'achat datée du 21 septembre 2018 de M. Martin Duchesne, Mme Édith Plourde, M. Julien Leblond, M. Marc Lambert et Mme Marie-Pierre Fournier-Daigle pour le lot 3 591 997 selon les plans annexés aux présentes;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter ladite offre d'achat pour le lot 3 591 997 au prix de 15 500 \$, en sus de toutes taxes applicables.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat de vente.

### RÈGLEMENT N° 586-2018 MODIFIANT LES ANNEXES D, I, K ET P DU RÈGLEMENT N° 568-2017 (RHSPPP)

256-2018

#### ADOPTION

**ATTENDU QUE** des modifications sont apportées à la signalisation des panneaux d'arrêt, aux passages pour piétons et écoliers, aux limites de vitesse et aux stationnements interdits et qu'il est requis de modifier les annexes « D, I, K et P » du règlement numéro 568-2017;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPP) numéro 568-2017;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le quatrième jour du mois de septembre 2018 le projet de règlement numéro 586-2018;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le quatrième jour de septembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Carmen Demers**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 586-2018 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 586-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 586-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 386-2007 ET 406-2008

257-2018

#### SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 octobre 2018, au montant de 207 200 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

58 100 \$	2,45000 %	2019
60 200 \$	2,75000 %	2020
28 600 \$	2,95000 %	2021
29 600 \$	3,05000 %	2022
30 700 \$	3,35000 %	2023

Prix : 98,00000

Coût réel : 3,81047 %

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018**

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

58 100 \$	3,92000 %	2019
60 200 \$	3,92000 %	2020
28 600 \$	3,92000 %	2021
29 600 \$	3,92000 %	2022
30 700 \$	3,92000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,92000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE

58 100 \$	3,95500 %	2019
60 200 \$	3,95500 %	2020
28 600 \$	3,95500 %	2021
29 600 \$	3,95500 %	2022
30 700 \$	3,95500 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,95500 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 10 octobre 2018 au montant de 207 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 406-2008 et 386-2007. Ces billets sont émis au prix de 98,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

258-2018

**CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billets pour un montant total de 207 200 \$ qui sera réalisé le 10 octobre 2018, réparti comme suit :

- Règlement d'emprunt numéro 386-2007 pour un montant de 64 100 \$
- Règlement d'emprunt numéro 406-2008 pour un montant de 143 100 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix avait le 9 octobre 2018, un emprunt au montant de 207 200 \$, sur un emprunt original de 471 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 406-2008 et 386-2007;

**ATTENDU QUE**, en date du 9 octobre 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

**ATTENDU QUE** l'emprunt par billets qui sera réalisé le 10 octobre 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

**ATTENDU QU'**en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 406-2008 et 386-2007;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Guy Boucher**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 10 octobre 2018;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année;
- les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019-	58 100 \$
2020-	60 200 \$
2021-	28 600 \$
2022-	29 600 \$
2023-	30 700 \$ (à payer en 2023)
2023-	0 \$ (à renouveler)

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 10 octobre 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 406-2008 et 386-2007, soit prolongé de **1 jour**.

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

259-2018

#### COMPTES À PAYER

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### CENTRE CULTUREL

#### SALAIRES DE SEPTEMBRE 2018

SALAIRES BRUTS DU 26 AOÛT AU 29 SEPTEMBRE 2018	ADMINISTRATION (DIRECTION)	2 706.12
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	10 729.11
	AVANTAGES SOCIAUX	2 264.56
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 699.79</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE SEPTEMBRE 2018

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	5.95
	<b>TOTAL</b>	<b>15 705.74</b>

#### COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2018 – RATIFICATION

<b>ALEX COULOMBE LTEE</b>		<b>563.85</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 404.77	ACHATS - RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	-840.92	CRÉDIT ACHATS RESTAURANT
<b>BRASSERIE MOLSON O'KEEFE</b>		<b>6 536.88</b>	
270181610	ACHATS - BAR	-1 703.27	CRÉDIT ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	8 240.15	ACHATS - BAR
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>7.85</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	7.85	REMISE AOÛT 2018
<b>LAMBERT PASCALE</b>		<b>593.09</b>	
270181610	ACHATS - BAR	236.91	ACHATS BAR
270180610	ACHATS - RESTAURANT	356.18	ACHATS RESTAURANT
<b>LES ENTREPRISES D. AUBIN ET FILS</b>		<b>124.70</b>	
270161522	ENTR. & REPARATION- TERRAIN	124.70	PELOUSES 2018 4/5
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>1 050.79</b>	
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	360.23	REMISE AOÛT 2018
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	74.06	REMISE AOÛT 2018
5513820000	ROAP A PAYER	56.31	REMISE AOÛT 2018
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	107.11	REMISE AOÛT 2018
5513850000	R.R.Q. A PAYER	423.08	REMISE AOÛT 2018
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	30.00	REMISE AOÛT 2018
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>		<b>19.52</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	19.52	CADENAS À CLÉ (DOUBLE DE CLÉS ARÉNA)
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>456.18</b>	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	133.58	REMISE AOÛT 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	30.00	REMISE AOÛT 2018
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	292.60	REMISE AOÛT 2018

**Total : 9 352.86**

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018**

**COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2018**

<b>AIGUISAGE ROUSSEAU</b>		<b>78.18</b>	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	78.18	LAMES DE SURFACEUSE (2)
<b>CITRON HYGIÈNE</b>		<b>109.71</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	109.71	SERVICE SEPTEMBRE 2018
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>		<b>126.52</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	126.52	ACHATS RESTAURANT
<b>GFS QUÉBEC INC.</b>		<b>1 184.96</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 184.96	ACHATS RESTAURANT
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>141.42</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	141.42	RÉPARATION TABLEAU INDICATEUR
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>7 000.49</b>	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	7 000.49	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2018
<b>IMPÉRIAL SNACKING &amp; ÉQUIPEMENT</b>		<b>373.61</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	373.61	ACHATS RESTAURANT
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>		<b>1 555.35</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 555.35	POLICE NO 48842 SEPTEMBRE 2018
<b>JOSIANNE TARDIF</b>		<b>218.47</b>	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	14.44	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	27.99	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181660	PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	47.24	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270131527	ACHATS/ENT.ÉQUIP. INFORMATIQUE	85.25	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	43.55	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
<b>KORVETTE</b>		<b>25.42</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1.71	ACHATS RESTAURANT
270180665	BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	23.71	ACHATS DIVERS RESTAURANT
<b>LAMBERT PASCALE</b>		<b>12.60</b>	
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	12.60	FRAIS DE DÉPLACEMENT SEPTEMBRE 2018
<b>LAROCHE, GUY</b>		<b>170.98</b>	
270181650	VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	170.98	BOTTES DE TRAVAIL
<b>LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.</b>		<b>579.74</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	579.74	ACHATS RESTAURANT
<b>PEINTURE LIGNES PLUS</b>		<b>873.81</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	873.81	REPEINDRE LIGNES DE STATIONNEMENT ARÉNA
<b>ROBERT BOILEAU INC.</b>		<b>2 644.43</b>	
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	2 644.43	PEINTURE DE LA GLACE
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>153.06</b>	
270181660	PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	6.42	ACHATS RESTAURANT ET PRODUITS NETTOYANTS
270180610	ACHATS - RESTAURANT	21.96	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	102.65	ACHATS RESTAURANT
270181660	PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	22.03	ACHATS PRODUITS D'ENTRETIEN RESTAURANT
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>359.51</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	359.51	SERVICE SEPTEMBRE 2018
<b>TELUS MOBILITÉ</b>		<b>58.02</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE SEPTEMBRE 2018

TOTAL : 15 666.28

260-2018

**SOUMISSION(S) – PLAN D'ENTRETIEN DE TROIS ANS POUR LA SURFACEUSE**

Une (1) soumission reçue :

	<u>Option 1</u>	<u>Option 2</u>
	Sans coupe-bordure	Avec coupe-bordure
➤ Robert Boileau inc.	2 331,51 \$	2 640,89 \$

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entretien à Robert Boileau inc. pour un montant de 2 640,89 \$, taxes en sus, pour un plan d'entretien de trois ans pour la surfaceuse selon l'option 2 avec coupe-bordure, selon la soumission présentée.

261-2018

**ABOLITION DU POSTE DE PRÉPOSÉ DE MAINTENANCE, ENTRETIEN DES RÉSEAUX ET DES ÉQUIPEMENTS DE GLACE**

**ATTENDU** le départ à la retraite du titulaire du poste de préposé de maintenance, entretien des réseaux et des équipements de glace au centre culturel et sportif à compter du 15 septembre 2018;

**ATTENDU QU'**il est prévu que l'Employeur peut se réserver le droit de modifier ce poste ou de l'abolir selon l'article 15.01 de la convention collective en vigueur;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018

**ATTENDU QUE** dans le cadre de restructuration du travail et des effectifs, ledit poste n'est plus requis et par conséquent est aboli;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'abolir le poste de préposé de maintenance, entretien des réseaux et des équipements de glace au centre culturel et sportif à compter des présentes.

262-2018

### CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE DE PRÉPOSÉ(E) MAINTENANCE ARÉNA ET LOISIRS

**ATTENDU** la résolution numéro 261-2018;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire de créer un nouveau poste correspondant aux besoins du centre culturel et sportif ainsi que de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ce nouveau poste de quarante (40) heures sera pour un salarié(e) régulier à temps complet de préposé(e) de maintenance aréna et loisirs pour le centre culturel et sportif et la municipalité;

#### DESCRIPTION :

**Aréna en saison :** salarié(e) régulier(e) à temps complet, quarante (40) heures par semaine, du lundi au vendredi de 8.00 à 17.00 heures.

**En périodes printanière et estivale :** horaire variable de quarante (40) heures par semaine couvrant les activités de loisirs, tant de jour qu'en soirée, selon un horaire variable qui sera déterminé à l'avance par la direction des loisirs, en collaboration du directeur des travaux publics pour les travaux en travail de voirie et autres maintenances afin de compléter son horaire de 40 heures.

#### **DESCRIPTION DE TÂCHES**

**Titre:** **PRÉPOSÉ(E) MAINTENANCE ARÉNA ET LOISIRS**

**Service:** **Centre sportif et culturel de Sainte-Croix de Lotbinière inc. et la municipalité de Sainte-Croix**

**Représentant de l'employeur:** **La direction des loisirs ET occasionnellement le directeur des travaux publics en périodes printanière et estivale**

#### **DESCRIPTION SOMMAIRE**

Sous l'autorité de la direction des loisirs principalement, et occasionnellement du directeur des travaux publics, voit à l'opération, à l'entretien préventif et à la réparation des équipements et installations ainsi qu'à l'entretien des bâtiments communautaires et des terrains reliés à la municipalité, à la voirie, aux loisirs et du centre culturel et sportif (aréna).

#### **TÂCHES ARÉNA :**

- 1) Ouvrir et fermer le centre sportif et culturel lors d'activités, sauf exception.
- 2) Recevoir et servir la clientèle pour la location de la patinoire, le service aux chambres des joueurs (vente de bières, balancer les inventaires, contrôler les argents recueillis selon les instructions de son superviseur, etc.).
- 3) Effectuer l'entretien ménager général intérieur, veiller à garder tous les lieux propres, vider les poubelles et entretenir les salles de bain, etc.
- 4) Veiller au bon fonctionnement des installations de chauffage, d'éclairage, de ventilation, etc., et au besoin, réparer les troubles mineurs ne nécessitant pas l'intervention de personnel qualifié (exemple: remplacement d'ampoules, fusibles, etc.).
- 5) Effectuer l'entretien général extérieur, garder en tout temps les lieux propres, les aires de stationnement et les escaliers de secours (y incluant le déblaiement de la neige), etc.
- 6) Nettoyer le seuil des portes pour le passage de la surfaceuse, opérer la surfaceuse et l'appareil à déglacer, nettoyer les bordures de bandes avec l'équipement requis, arroser la patinoire au besoin, etc.
- 7) À la fermeture de l'aréna, vérifier toutes les pièces de l'aréna, les sorties de secours et mettre le système d'alarme.
- 8) Accomplir toutes autres tâches reliées à sa fonction sur demande du superviseur de l'Employeur.

#### **LOISIRS D'ÉTÉ :**

- 9) Terrain de balle : installer les buts, ajouter et niveler la surface en pierre du terrain, marquer adéquatement toutes les lignes du terrain, au besoin sécuriser l'emplacement (trous, vitres cassées, entretien des gradins, etc.).

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018

- 10) Parc Jean-Guy-Fournier : préparer les jeux de fer, le jeu de pétanque, sarcler (2 à 3 fois en saison) toutes les surfaces de jeux ainsi que les espaces réservés aux enfants et sous les arbres, faire une vérification hebdomadaire des jeux pour enfants, peindre au besoin, entretenir l'ameublement extérieur, garder le pavillon et l'abri propre, faire l'entretien des toilettes du pavillon et de l'abri, entretenir la surface asphaltée du pavillon et de l'abri, vider et laver toutes les poubelles 3 fois/semaine et plus selon les besoins, laver et entretenir les tables à pique-nique, etc. Entretien des jeux d'eau, le circuit exerciceur, la piste asphaltée, le parc de planches à roulettes et entretenir à la polyvalente les locaux pour le terrain de jeux.
- 11) Terrains de soccer : installer les buts, les filets, réparer les gradins au besoin, vider et laver les poubelles 3 fois/semaine et plus selon les besoins, ramasser les papiers et autres, arroser les arbres du côté sud ( $\pm$  125) planter et entretenir la future haie de cèdre, passer le taille bordure partout sur les terrains sportifs, lignes permanentes, au parc d'amusement, derrière le centre sportif, la clôture verte longeant le fossé, la rangée d'arbres, ainsi que tous les autres fossés (rue de l'aqueduc) et passer la petite tondeuse si nécessaire.
- 12) Accomplir toutes autres tâches reliées à sa fonction sur demande du superviseur de l'Employeur.

### EN VOIRIE :

- 13) Veiller à l'entretien général des locaux, bâtiments, bassins, terrains, etc.
- 14) Participer à l'entretien et à la réparation des réseaux d'égout et d'aqueduc.
- 15) Participer aux travaux reliés au réseau routier et à la signalisation.
- 16) Arroser les boîtes à fleur et les jardinières, vider les poubelles dans les parcs et dans les rues, tondre et débroussailler les espaces verts.
- 17) Participer aux travaux reliés à l'aménagement paysager des espaces municipaux.
- 18) Entretien des équipements de voirie.
- 19) Participer aux travaux d'entretien des équipements et accessoires des bâtiments communautaires (centre communautaire, pavillon et abri, etc.).
- 20) Accomplir toutes autres tâches reliées à sa fonction sur demande du superviseur de l'Employeur.

### Exigences :

- 
- > Autonomie, très grande disponibilité, bonne condition physique vu la nature du travail, bonne dextérité manuelle, débrouillardise, honnêteté, discrétion, ayant de l'entregent sont les exigences essentielles pour remplir ce poste polyvalent.
  - > Avoir terminé et réussi ses études secondaires; à défaut, toute expérience jugée pertinente pourra être considérée.
  - > Permis de conduire de classe 5.
  - > Carte de compétence sur les chantiers de construction (SST) ou être disposé à suivre la formation requise.
  - > Carte de compétence pour les travaux en espace clos ou être disposé à suivre la formation requise.
  - > Bonne connaissance des systèmes de mesures métriques et impériales.

### Salaire et conditions de travail :

- > Selon les dispositions de la convention collective en vigueur, et la grille salariale de préposé(e) maintenance aréna et loisirs.

Les candidats(es) peuvent être soumis(es) à des tests de qualifications.

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de créer ledit poste à compter des présentes et de procéder à l'affichage requis.

263-2018

### POSTE DE PRÉPOSÉ(E) MAINTENANCE ARÉNA ET LOISIRS – ATTRIBUTION À M. GUY LAROCHE

**ATTENDU** la résolution numéro 262-2018;

**ATTENDU QU'**une candidature est déposée;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'attribuer le poste à M. Guy Laroche pour agir à titre de préposé(e) maintenance aréna et loisirs à temps complet.

Début de l'emploi : 03 octobre 2018

Rémunération : Échelon 3

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi publiée à l'ouverture de ce poste et plus amplement détaillées à la résolution numéro 262-2018, laquelle sera intégrée à la convention collective en vigueur.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018**

264-2018

**MODIFICATION ET CONVERSION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION  
DU GAZ R-22 AU GAZ R-513A**

**DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 5  
(LE GROUPE DRUMCO CONSTRUCTION INC.)**

ATTENDU la résolution numéro 063-2018;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de payer à Le Groupe Drumco Construction inc., la somme de 81 646,14 \$ relativement aux travaux de modification et conversion du système de réfrigération du gaz R-22 au gaz R-513A selon la recommandation de Norda Stelo inc. datée du 19 septembre 2018.

**VOIRIE**

**RÉFECTION RUE LAFLAMME**

265-2018

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 11 (PLURITEC LTÉE)**

ATTENDU les résolutions numéros 071-2016 et 144-2016;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à Pluritec Ltée, la somme de 3 819,75 \$ concernant les services professionnels pour la surveillance de bureau et des travaux au projet de réfection de la rue Laflamme, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 19875-10 datée du 16 août 2018.

266-2018

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 12 (PLURITEC LTÉE)**

ATTENDU les résolutions numéros 071-2016 et 144-2016;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de payer à Pluritec Ltée, la somme de 1 732,82 \$ concernant les services professionnels pour la surveillance de bureau et des travaux au projet de réfection de la rue Laflamme, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 19993-11 datée du 30 août 2018.

**RÉFECTION RUE HAMEL**

267-2018

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (GROUPE CONSEIL CHG S.E.N.C.)**

ATTENDU la résolution numéro 131-2018;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à Groupe conseil CHG S.E.N.C., la somme de 6 093,68 \$ concernant la réalisation des plans et devis au projet de réfection de la rue Hamel, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 18033-1 datée du 22 août 2018.

**RÉFECTION RANG SAINT-EUSTACHE**

268-2018

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (GHD CONSULTANTS LTÉE)**

ATTENDU la résolution numéro 132-2018;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de payer à GHD Consultants Ltée, la somme de 3 736,69 \$ concernant une étude géotechnique au projet de réfection du rang Saint-Eustache, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 349819 datée du 09 août 2018.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018

### RUE AUGER

269-2018

#### DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (LAVAL CONSTRUCTION INC.)

**ATTENDU** la résolution numéro 072-2018;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de payer à Laval Construction inc., la somme de 11 382,53 \$ relativement aux travaux de construction d'un trottoir à la rue Auger, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 012729 datée du 07 septembre 2018.

### FAUCHAGE DES ABORDS DES VOIES DE CIRCULATION

270-2018

#### CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

	2019	2020	TOTAL
➤ 9292-4547 Québec inc.	12 067,78 \$	12 369,01 \$	24 436,79

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher d'accepter l'offre de service reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à 9292-4547 Québec inc. pour le prix de 24 436,79, incluant toutes taxes, pour les années 2019 et 2020.

Que Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DES EAUX USÉES

271-2018

#### HONORAIRE PROFESSIONNELS N° 1 (WSP CANADA INC.)

**ATTENDU** la résolution numéro 106-2018;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à WSP Canada inc., la somme de 1 603,90 \$ concernant l'étude pour le débranchement du trop-plein de l'usine d'eau potable de la municipalité, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 0764498 datée du 13 août 2018.

#### PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

272-2018

#### DEMANDE DE CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement que la municipalité s'engage :

- à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018**

- à approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- à attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

## **AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT**

### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2018**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 12 septembre 2018.

273-2018

### **PROPOSITION DE MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES CONCERNANT UN FOYER EXTÉRIEUR ET BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES EN COUR AVANT)**

**ATTENDU** la proposition du comité consultatif d'urbanisme d'apporter les modifications suivantes au Règlement de zonage n° 389-2007 :

- Modification à l'article 7.2.8 concernant les normes d'implantation particulières lorsque la construction complémentaire est un foyer extérieur
- Modification à l'article 9.1 concernant les bâtiments complémentaires en cour avant

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter les modifications demandées, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

### **DÉROGATION MINEURE**

274-2018

### **DOSSIER LA CITÉ DES ÉTOILES INC., LOTS 3 592 256, 3 592 257 ET 3 592 277**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de La Cité des étoiles inc. pour une dérogation mineure localisée au 236, rue Picard, Sainte-Croix, lots 3 592 256, 3 592 257 et 3 592 277, qui vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 3 mètres d'une ligne arrière de terrain de la zone 8-CH et à une distance de 3,1 mètres d'une ligne arrière de terrain de la zone 12-H. La grille des spécifications du Règlement de zonage numéro 389-2007 (Annexe A) exige une marge de recul arrière de 4 mètres dans la zone 8-CH et une marge de recul arrière de 8 mètres dans la zone 12-H.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Dubuc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure localisée au 236, rue Picard, lots 3 592 256, 3 592 257 et 3 592 277, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018**

**SERVICE DE SOUTIEN EN URBANISME – GROUPE DDM**

275-2018

**MODIFICATION À L'ENTENTE DE SERVICE**

**ATTENDU** les résolutions numéros 264-2013 et 080-2015;

**ATTENDU QU'**il est requis de modifier l'entente de service en urbanisme du Groupe DDM intervenue entre les parties en avril 2015;

**CONSIDÉRANT** une mise à jour du taux horaire du service de support en urbanisme de ladite firme datée du 30 août 2018;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la mise à jour du taux horaire selon l'offre présentée.

**PROJET DE RÈGLEMENT N°587-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°389-2007 (BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES EN COUR AVANT)**

276-2018

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement en ajoutant l'article 9.1.1 dans le chapitre IX : Normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours de façon à autoriser, sous conditions, l'implantation de certains bâtiments complémentaires en cour avant des terrains de forte pente à l'extérieur du périmètre urbain;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Michel Routhier**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 587-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 587-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 587-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

**PROJET DE RÈGLEMENT N°588-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME N°387-2007 (AGRANDISSEMENT DE LA ZONE M-2 À MÊME LA ZONE RA-6)**

277-2018

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à agrandir la grande affectation M-2 à même la grande affectation RA-6;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Michel Routhier**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 588-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT :**



## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018**

**QUE** le projet de règlement numéro 588-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 588-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 588-2018.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À AGRANDIR LA GRANDE AFFECTATION M-2 À MÊME LA GRANDE AFFECTATION RA-6**

### **PROJET DE RÈGLEMENT N°589-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°389-2007 (MODIFICATION DES ZONES 13-CH, 17-H, 21-H, 14-I, 02REC ET 21-H AINSI QUE L'AIRE DE STATIONNEMENT À LA ZONE 13-CH)**

278-2018

### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement en agrandissant la zone 13-CH à même la zone 17-H, en agrandissant la zone 21-H à même la zone 14-I, en agrandissant la zone 02-REC à même la zone 21-H et en interdisant spécifiquement l'usage « aire de stationnement » dans la zone 13-CH;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 589-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 589-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 589-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **PROJET DE RÈGLEMENT N°590-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°389-2007 (DÉFINITION DE RUE PRIVÉE)**

279-2018

### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement en modifiant la définition d'une rue privée de façon à reconnaître la présence de nombreuses rues privées correspondant à des servitudes de passage apparaissant dans des actes notariés;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 590-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018**

**QUE** le projet de règlement numéro 590-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 590-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 590-2018.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À MODIFIER LA DÉFINITION D'UNE RUE PRIVÉE**

### **PROJET DE RÈGLEMENT N°591-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°390-2007 (AJOUT DE L'ARTICLE 3.2 RUE PRIVÉE)**

280-2018

### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 390-2007 de façon à ajouter l'article 3.2 « Assouplissement des normes » dans le chapitre III : Dispositions relatives aux rues, sentiers de piétons, voies d'accès et îlots.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 591-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 591-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 591-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 591-2018.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT » DE FAÇON À AJOUTER L'ARTICLE 3.2 « ASSOUPLEMENT DES NORMES » DANS LE CHAPITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RUES, SENTIERS DE PIÉTONS, VOIES D'ACCÈS ET ÎLOTS**

### **PROJET DE RÈGLEMENT N°592-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°389-2007 (FOYER EXTÉRIEUR)**

281-2018

### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2018**

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement en modifiant l'article 7.2.8 nommé « Normes d'implantation particulières lorsque la construction complémentaire est un foyer extérieur »;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 592-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 592-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 592-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

**VARIA**

**ARCHIVES**

282-2018

**DESTRUCTION ANNUELLE**

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction annuelle des archives selon la liste présentée et datée du 02 octobre 2018.

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

- Félicitations au conseil municipal pour la diminution de vitesse dans les rues du secteur urbain.
- Félicitations au responsable du service de l'urbanisme.
- Information concernant le stationnement des employés.
- Information concernant le suivi de l'éclairage au parc Jean-Guy-Fournier.
- Information concernant l'hébergement à court terme.

283-2018

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyher-Laplante, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 02 heures.

\_\_\_\_\_  
Jacques Gauthier  
Maire

\_\_\_\_\_  
France Dubuc  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.